

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 20/06/2017

Le mardi 20 juin 2017 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 13 juin 2017, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, M. CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, MM. BERNARD, SANSOZ, Mmes DESCOUR, GUILLOTEAU, DOR, M. DAYME.

ABSENT EXCUSE : M. GIBERT

DEPOT DE POUVOIR : M. GIBERT pouvoir à Denis BROLIQUIER

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16/05/17

M. le Maire : En ce début de conseil, je tenais à adresser mes félicitations aux deux nouveaux députés qui vont représenter le territoire et la population du 2^{ème} arrondissement. Pour la 1^{ère} circonscription, il s'agit de M. Thomas Rudigoz, pour la 2^{ème} circonscription, il s'agit de M. Hubert Julien-Lafferrière. Comme les deux précédents députés, ils pourront compter sur l'appui de la Mairie du 2^{ème} arrondissement chaque fois qu'ils en auront besoin.

J'aimerais remercier aussi tous ceux qui ont présidé des bureaux de vote et veillé à la bonne tenue des opérations électorales, qu'ils soient fonctionnaires, délégués, assesseurs de partis, élus, ou bénévoles. On a eu de la difficulté lors du 2^{ème} tour des élections législatives à assurer le service. Nous n'avons trouvé que bien peu de volontaires. Finalement tout s'est bien passé et tout a été fait dans les formes. Merci à tous ceux qui ont contribué à la bonne tenue de ce scrutin.

02/17/530 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/531 Subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 353 740 euros. Autorisation de signer les conventions de financement.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Vous savez comme le sujet me tient à cœur concernant les grands précaires lyonnais notamment ceux qui stagnent dans nos rues et n'arrivent pas à sortir de cette très grande précarité dans laquelle ils sont enfermés. Pour pallier un peu à cette situation déplorable, la Ville de Lyon nous demande d'accompagner un certain nombre d'associations qui viennent en aide à ces personnes. Je tenais à rappeler que notre Ville compte encore beaucoup de personnes à la rue et malgré les « plans Grand Froid » à renfort de 1000 euros, ces personnes sont toujours à la rue. On n'arrive pas à les sortir de manière durable et cela me met très en colère. Il faut que cette situation change.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/532 Lyon 2e - Approbation d'une convention portant donation par l'Association Mémorial Lyonnais du génocide des Arméniens du mémorial érigé Place Antonin Poncet - EI 02026.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : La question est de savoir aujourd'hui si nous approuvons les propositions du Maire de Lyon qui est d'accepter la donation de ce mémorial de Lyon. Celle-ci n'était pas prévue initialement. Rien ne dit dans le rapport ce qui motive le Maire de Lyon à accepter cette donation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/533 Attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 132 000 euros - Approbation de conventions avec les associations After Effects, RESEAU et MJC Presqu'île Confluence.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Dans ce rapport, il y a de très bonnes associations connues et reconnues comme le Hot Club de Jazz, pour les amateurs de Jazz ou l'association Réseau qui gère le Périscope dans le 2^{ème}. Mais d'un autre côté, nous avons des associations douteuses comme Dur et Doux. Je vais vous lire mon intervention de l'année dernière puisque c'est exactement la même association dans le même rapport. Elle n'a pas changé, mes propos non plus ! : « Peut-être plus un côté dur que doux puisque cette association regroupe des groupes professionnels soi-disant, dont le premier s'appelle « Brice et sa pute », vous avez bien entendu ! Que personne ne connaît, c'est bien normal, je suis allée écouter cet après-midi, c'est inaudible. Des paroles du niveau du nom du groupe ! Et ce n'est pas le seul groupe si on voit la liste. On voit aussi « Her Geisha & the Boods » qui est sûrement du même style. Sur le site de Dur et Doux, la description est : « Show douteux à la poésie effrayante, cabaret mathématique pour femme chien et homme oiseau, politiquement absurde », voilà la description !

Si Brice et sa pute veulent faire de la musique c'est très bien, c'est leur choix, mais il n'est peut-être pas la peine que l'argent public subventionne ce genre de groupe ».
Je propose qu'on s'abstienne sur cette délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

2 VOIX POUR : M. Bernard, M. Dayme

12 Abstentions

Une non-participation au vote : Mme Dor

02/17/534 Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 142 000 euros - Approbation d'une convention avec la compagnie Propos.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/535 Attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations du secteur arts visuels, du cinéma et du secteur lecture pour un montant global de 47 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/536 Attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 224 800 euros – Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche - à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/537 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Et Compagnie pour l'organisation de la 13e édition du festival "Spontaneous", du 21 au 27 octobre 2017.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/538 Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité du Rhône et Métropole de Lyon de Basket Ball pour l'organisation de l'Open de France 3x3 de Basket Ball, du 27 au 29 juillet 2017.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/539 Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la 8e édition de "BMX Street Station", les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/540 Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la 15e édition de "Lyon Free Bike", le dimanche 10 septembre 2017 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/541 Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", le samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/542 Attribution d'une subvention de 9 000 euros à l'Association Générations Roller pour l'organisation de la 14e édition du "Lugdunum Roller Contest", le samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Bel événement qui rassemble du monde et qui est reconnu au niveau national.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/543 Programmation de la Fête de la Musique 2017 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 380 euros - Approbation de conventions types.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : La fête de la musique aura lieu demain sur l'ensemble du territoire de la Ville. Elle aura bien lieu avec cette année, une sécurité renforcée puisque la presque île sera en partie fermée aux voitures. De nombreux agents seront sur le territoire, leur nombre sera doublé par rapport à l'année dernière. La presque île va être fermée à la circulation pour les 2 roues de 18h30 à minuit 30 entre la rue Grenette, rue de la Bourse, rue Gentil, quai Jean-Moulin, place Louis Pradel, rue Désirée, rue Romarin, la rue Sainte Catherine et les rues Chenavard et de Brest. Le stationnement sera interdit de midi à minuit 30 rue du Président E. Herriot.

Je profite de ce rapport pour vous inviter à la scène officielle de la mairie du 2^{ème} qui aura lieu demain place Gailleton de 17h à 22h45 avec des groupes qui ont répondu à un casting musical lancé par la mairie du 2^{ème}. A 17h vous avez Mongo qui est un groupe funk jusqu'à 17h45. De 18h à 19h vous avez Camille Thiallier qui est une petite jeune qui va nous interpréter en « voix et piano » de la variété. De 19h15 à 20h15 vous avez King Gallon qui est un groupe Blues folk et de 20h30 à 22h45 se sont les jeunes nouvelles stars de demain qui ont parfois fait des castings comme la « Nouvelle Star » ou « the Voice kids ». Voilà toutes les informations pour la scène officielle de la mairie du 2^{ème} arrondissement et je vous donne rendez-vous demain place Gailleton.

M. le Maire : Merci Maryll Guilloteau et bravo pour cette programmation très éclectique et très imaginative.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/17/544 Dénomination des gymnases Halle aux fleurs situé 66 rue Smith à Lyon 2e, Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7e et Viviani situé 13 avenue Viviani à Lyon 8^e.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : La réponse faite à l'époque, a été la validation de l'appellation « La Halle aux fleurs ». Entretemps, est survenu le décès d'un grand urbaniste de la Ville de Lyon en la personne de Henri Chabert. J'avais alors proposé à Yann Cucherat, lors d'une commission Sport, de donner son nom à cet équipement. Après réflexion, Yann Cucherat m'a indiqué que nous avions validé le nom de la Halle aux fleurs. J'ai insisté sur le fait qu'il fallait qu'il y ait un équipement, une rue, une place ou un endroit significatif sur le territoire lyonnais qui porte le nom de Henri Chabert.

Je prends 2 minutes pour exposer le travail fait par celui-ci sur la Ville de Lyon. Il a mis en œuvre le premier programme local d'habitat PLH à l'échelle du Grand Lyon et l'introduction des 20% minimum de logements sociaux. Il a proposé cela avant que ça soit imposé dans la loi SRU de 2000. Il a engagé la mise en œuvre du patrimoine, notamment de l'inscription de Lyon au patrimoine de l'UNESCO en 1998. Il a mis en œuvre également la plus importante zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de France à la Croix Rousse ainsi qu'aux gratte-ciel à Villeurbanne. Dans le domaine de la planification, il développe les outils de concertation et de planification dont un PLH adopté à l'unanimité. Il y mène également le premier schéma de l'urbanisme commercial et du schéma de développement économique à l'échelle du Grand Lyon. Et enfin, il lance et met en œuvre le premier plan lumière en France à partir de 1989 et il crée le Festival Lumière en 1998. J'ai fait un résumé de son action à travers les 2 mandats qu'il a occupé et je demande, et on le redemandera officiellement, qu'un lieu conséquent significatif porte le nom d'Henri Chabert.

M. le Maire : Merci, en attendant la dénomination d'un lieu public au nom de notre ami Henri Chabert, je souhaite que vous donniez un avis favorable sur la dénomination de la Halle aux fleurs.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/545 Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros aux associations sportives de proximité.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : L'association « Nolimit » est une association qui a une particularité : son président a perdu l'usage de ses jambes, il est handisport lyonnais et il va participer pour la première fois à l'Ironman au Luxembourg. C'est une épreuve sportive où il y a un marathon de 42 km, 3 km de nage et du vélo. J'ai rencontré cet athlète qui m'a indiqué que lors de ses entraînements il n'avait pas dit aux organisateurs qu'il était handisport. Il a fait comme les valides, l'entraînement à la nage sans assistance ce qui est assez exceptionnel !

Au-delà de l'aspect exploit, son souhait est d'accompagner les personnes en handicap vers un maximum de sports. Bien que le handisport lyonnais facilite la pratique du sport aux handicapés, il y a un certain nombre de sports auxquels ils n'ont pas accès. La volonté de cette association est de permettre aux personnes handicapées d'accéder à plus de sports, c'est pour cela que nous avons décidé de les accompagner à la hauteur de 1000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/546 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Association "A l'eau MNS", pour l'animation du "Village Santé" place Bellecour à Lyon 2e, dans le cadre de la 8e édition du "Run in Lyon", du 29 septembre au 1er octobre 2017.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/547 Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 50 250 euros

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Compte tenu des 3 axes de la Ville de Lyon et du fait que ce sont des associations qui luttent contre des formes différentes de discrimination, je vous demanderais de voter positivement à ces subventions.

Mme de Brosse : Je suis désolée pour certaines de ces associations qui font un très bon travail mais je voterai contre. Parce que, je suis vraiment choquée. Nous savons que le gros problème de notre pays à notre époque, c'est le décrochage scolaire qui fait qu'il y a un quart des jeunes qui sont au chômage et des gens qui se retrouvent à la rue. Pour lutter contre le décrochage scolaire on a une subvention de 3000 euros, à comparer avec 5 000 euros de promotion des droits et de la dignité des personnes privées de liberté dans le monde ! Je trouve que notre priorité c'est de lutter contre le décrochage scolaire chez nous. Je compare aussi avec les 3 000 euros pour la défense des principes énoncés dans la déclaration des droits de l'homme. Au lieu de mettre 3 000 euros pour défendre les principes, on ferait mieux de rajouter 3 000 euros pour respecter un de ces principes : que chacun ait un minimum de culture ! Je compare aussi les pauvres 3 000 euros de cette association qui lutte contre le décrochage scolaire aux 13 000 euros pour réfléchir et animer autour de l'égalité, projets interculturels, débats, échanges consacrés à la rencontre des cultures et à la lutte contre les discriminations. Je trouve qu'on oublie la priorité que nous devons avoir, lutter contre le décrochage scolaire et aider tous les jeunes à trouver du travail. Ça m'énerve de voir un tel décalage entre nos soucis et des visions un peu intellectuelles. Je voterai contre.

M. Sansoz : Je voudrais faire une explication de vote pour l'abstention. En fait, tout le monde est pour la lutte contre les discriminations et je voudrais profiter de ce vote-là pour mettre en avant parfois un manque de mobilisation pour la défense des homosexuels en Tchétchénie. Je trouve qu'à Lyon on espérait un positionnement un peu plus fort là-dessus. Un positionnement de combat plus qu'un positionnement politique français. Après il m'est impossible de voter contre des associations comme le Refuge, sachant l'énorme travail qu'ils font, un travail justifié. Mais il m'est également impossible de voter pour des associations comme SOS Racisme, qui sont des officines de partis politiques, ça risque de ne plus être bientôt parce que le parti risque de disparaître. Vous me pardonnerez cette petite saillie mais je n'ai pas pu me retenir. Je m'abstiendrai et je pense que beaucoup de mes collègues LR qui se sont abstenus pensent comme moi mais je ne m'engagerai pas à leur place.

ADOPTE A LA MAJORITE

9 VOIX POUR : M. Broliquier, M. Gibert, M. Chaillet, M. Calmard, Mme Bonnet Saint Georges, M. Royer, M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme

1 VOIX CONTRE : Mme de Brosse

5 Abstentions : Mme de Lavernée, Mme Bauguil, Mme Descour, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

02/17/548 Rapport d'activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon - Années 2014-2016

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

Mme de Lavernée : Ce bilan me paraît assez favorable pour le travail sur l'accueil des enfants dans les écoles de la Ville du côté de la petite enfance ce sont 86 enfants porteurs d'un handicap ou d'une pathologie chronique qui ont été accueillis en 2016 dans les crèches municipales ou associatives. Je crois que l'on ne peut qu'approuver ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/549 Examen et adoption de l'état spécial du 2^o arrondissement pour l'exercice 2017 – Décision Modificative n°2

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/550 Dispositif de Propreté Rives de Saône - Convention avec la Métropole de Lyon - Avenant n° 2 - 2014-202

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

M. Calmard : Malgré des débuts compliqués, le site est de mieux en mieux tenu avec l'installation de plus de corbeilles de propreté et de petits silos à verre tout le long de la promenade. Il nous reste à régler quelques petits problèmes : de remonter l'information entre services. Cette convention s'inscrit dans la logique de l'interlocuteur unique et des économies budgétaires, je vous demanderai donc de voter pour.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Avant de conclure notre conseil, deux questions diverses. La première pour se féliciter de la décision d'expulsion puis de l'engagement de la force publique pour faire respecter la loi au sujet de l'expulsion du site occupé par des militants d'extrême droite rue Port du Temple. C'est une opération qui a duré quelques semaines et j'ai adressé en votre nom à tous mes félicitations aux forces de police, aux services de la Ville, aux représentants de l'Education Nationale qui, chacun dans leur domaine, sont intervenus avec beaucoup de professionnalisme sur une opération délicate. Cela a été une opération par la force, mitoyenne avec l'école Lamartine juste à l'heure de la sortie des classes. Je voulais attirer l'attention de la Ville de Lyon sur le fait que maintenant ce local est vide. Je vous rappelle qu'il est vide depuis 50 ans ! Il faut l'occuper ! Depuis 2012, la mairie du 2^{ème} propose de créer une salle de sports à destination des scolaires et des associations locales. Le principe de cette salle a été acté et maintenant il est temps de passer en mode opérationnel. Si jamais j'en crois quelques confidences de fonctionnaires de la Direction Générale des Bâtiments, ils envisagent de faire des travaux en 2022 / 2023. Je suis certain que c'est beaucoup trop tard. Il faut absolument avancer plus rapidement sur les aménagements pour mettre ces locaux publics réellement à destination de la population et pour éviter tous nouveaux squats.

Le 2^{ème} sujet de préoccupation de ces dernières semaines a été celui d'une recrudescence de la prostitution notamment sur le côté Est du quartier Perrache / Charlemagne / Confluence. Je voulais vous informer que j'avais écrit, avec Philippe Gibert, après mon intervention au Conseil Municipal où j'avais interpellé le Maire, Ministre de l'intérieur, pour attirer son attention. J'avais eu l'occasion aussi d'attirer l'attention de notre

nouveau préfet lors d'un entretien personnel. Les remontées d'information concernant le développement de la prostitution et toutes les nuisances liées à la prostitution sur toute cette partie deviennent extrêmement importantes. C'est une situation qui est intenable pour les professionnels comme pour les habitants de ce secteur. J'espère qu'une action pourra être menée. Je profiterai d'ailleurs de l'élection de nos nouveaux députés pour interpeller les deux nouveaux députés et notamment Thomas Rudiguoz qui est celui du secteur concerné. Comme je l'avais fait avec nos deux précédents députés pour dire que la loi doit absolument changer, évoluer au sujet de la prostitution en France.

M. Bernard : C'est vrai que la prostitution sur notre quartier de Perrache est préoccupante sans aucun doute. Il est préoccupant partout parce que vous savez qu'aujourd'hui par des réseaux internet les gens peuvent se retrouver assez facilement dans les chambres d'hôtel. Les gens peuvent aussi se retrouver avec de l'hébergement alternatif, vous savez que quelqu'un s'est fait prendre sur Airbnb parce qu'il favorisait la prostitution. La prostitution est un problème de société, tant qu'il existera des hommes, il y aura des femmes pour se vendre. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut manœuvrer avec beaucoup d'intelligence. Je ne pense pas que c'est quelque chose qui peut se décréter en étant sans arrêt dans la punition. Je crois qu'il faut arrêter les réseaux mafieux, j'ai l'impression qu'on n'aime pas trop les arrêter parce que ça permet aussi d'avoir des indications. Ce problème est avant tout un problème de détresse pour les femmes. Elles sont victimes d'hommes violents qui leur prennent leurs papiers. Ils ont des repères, je les ai vus sur le sud de Perrache. Quand vous voyez certains tags faits dans tous les sens, ce sont des repères pour positionner les filles, c'est comme ça que les gens prospèrent sur le quartier de Perrache. Je dis aussi qu'il faut que nos policiers qui ont la charge de beaucoup de choses déjà, je ne sais pas comment on peut aller pénaliser les gens qui vont récupérer une fille dans leur voiture. Peut-être que la vidéo protection dans certains endroits pourrait permettre de faire face à cette problématique.

M. le Maire : Merci pour votre intervention M. Bernard. Juste un mot pour la compléter, je vous rappelle que nous travaillons très régulièrement avec les services de police sur les questions relatives à la prostitution. Les services de police sont les premiers à nous dire que la loi qui avait été proposée par Mme Vallaud Belkacem, en tous les cas soutenue par elle, leur avait enlevé beaucoup de moyens d'agir puisqu'aujourd'hui il faut prendre les gens en flagrant délit de paiement ce qui est devenu quasiment impossible. Je trouve aussi que vous avez une approche très sexiste de la prostitution, moi je n'oublie pas que dans les réseaux qui sont tombés y compris à Perrache, c'étaient des mères maquerelles qui géraient les réseaux notamment des femmes d'origine africaine. Je n'oublie pas, y compris dans le secteur de Perrache qu'il y a aussi des hommes qui se prostituent. Le débat n'était pas là, pour le moment nous avons un nombre de remontées incroyables de la part de la population qui n'en peut plus. Aujourd'hui, nous nous tournons vers l'Etat pour que l'Etat agisse par la force, par l'aide aux associations et par l'aspect social. On peut aussi travailler sur la question de la santé. L'inaction n'est plus possible aujourd'hui et c'est pour cela que j'ai écrit au Ministre de l'intérieur. Notre prochain conseil d'arrondissement sera le 12 septembre à 18h. D'ici là, je vous souhaite un bon été.

La séance est levée à 18h50